PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS ET RÉCIPROQUES 2020 – 2022 DU CONTRAT DE VILLE DE PLAINE COMMUNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

Plaine commune GRAND PARIS

Aubervilliers Épinay-sur-Seine
L'Île-Saint-Denis La Courneuve
Pierrefitte-sur-Seine Saint-Denis
Saint-Ouen Stains Villetaneuse

SOMMAIRE

PREAMBULE 3

Article 1 – Le Contrat de ville de Plaine Commune et ses éléments de diagnostic 4

1. 1. Identification du contrat de ville initial 4

1. 2. Eléments de diagnostic 5

Article 2 – Les conditions de mise en œuvre opérationnelle du protocole 10

2. 1. L'objectif prioritaire de rattrapage des inégalités territoriales en matière de droit commun fixé en 2015 10

2. 2. Modalités de priorisation des interventions de la politique de la ville 11

Article 3 – Déclinaison opérationnelle des 4 axes d'intervention du protocole 12

3. 1. Axe 1 : L'insertion et le développement économique, créer des dynamiques de parcours 12

3. 2. Axe 2 : L'éducation et la formation, renforcer les parcours de réussites scolaire et éducative 16

3. 3. Axe 3 : Accès aux droits et aux services publics 20

3. 4. Axe 4 : Accompagnement des dynamiques territoriales à travers la culture et le lien social 24

Article 4 – La gouvernance et l'évaluation du Contrat de ville 26

4. 1. Rappel des partenaires et parties prenantes du Contrat de ville 26

4. 2. Rappel des grands principes de gouvernance du Contrat de ville 26

4. 3. L'efficacité de la gouvernance du Contrat de ville 27

4. 4. L'évaluation du Contrat de ville 28

Signatures 29

PRÉAMBULE

Le 14 novembre 2017, le Président de la République a annoncé une « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires », déclinée en trois objectifs : garantir l'égalité des droits, favoriser l'émancipation et faire République. Le 18 juillet 2018, le Ministre de la Cohésion des territoires et le Secrétaire d'Etat présentait en conseil des ministres une feuille de route nationale, composée de quarante mesures – dans les champs de la sécurité, de l'éducation, de l'emploi, du logement et du lien social – ainsi qu'une dynamique partenariale renouvelée et participative, incluant l'ensemble des acteurs concernés.

L'instruction du Premier Ministre du 22 janvier 2019 est venue préciser les modalités de mise en œuvre de la feuille de route qui doit être déclinée dans les contrats de ville. Ces derniers signés en 2015, demeurent le cadre contractuel de la politique de la ville et sont désormais prorogés jusqu'en 2022.

Afin d'intégrer les objectifs de la feuille de route ainsi que les évolutions du territoire, l'établissement public territorial Plaine Commune, aux côtés des services de l'Etat, a élaboré un protocole d'engagements renforcés et réciproques qui prévoit :

- **Les éléments de diagnostic** alimentés par les travaux d'évaluation à mi-parcours et d'évaluation d'impact du Contrat de ville réalisés en 2018
- **La définition de 4 axes** pour lesquels les synergies à construire et l'articulation entre le droit commun et la politique de la ville sont identifiés,

1. **L'insertion et le développement économique, créer des dynamiques de parcours.**
2. **L'éducation et la formation, renforcer les parcours de réussites scolaire et éducative**
3. **Accès aux droits et aux services publics**
4. **Accompagnement des dynamiques territoriales à travers la culture et le lien social**

Issu d'un travail partenarial conduit par Plaine Commune, les communes et les services de l'Etat, le protocole d'engagements renforcés et réciproques constitue donc une nouvelle étape de la politique de la ville. Il permettra d'une part, de décliner à l'échelle locale les mesures gouvernementales en faveur des habitants des quartiers, et d'autre part, de traduire les engagements conjoints des partenaires.

La politique de la ville peut parfois donner l'impression d'être un objet institutionnel éloigné de la vie des habitants, des associations, et des entreprises qui animent et œuvrent au quotidien à l'amélioration des conditions de vie des quartiers prioritaires. Il est donc essentiel que les citoyens demeurent au cœur des politiques publiques qui les concernent. Celles-ci doivent être accessibles et compréhensibles, c'est le sens donné à la rénovation des contrats de villes impulsée par l'Etat. L'ensemble des acteurs de la politique de la ville – professionnels comme habitants – sera associé au pilotage et à l'évaluation du protocole pour contribuer à son ancrage dans la vie des habitants des quartiers prioritaires, garant de son efficacité.

Article 1 : Le Contrat de ville de Plaine Commune et ses éléments de diagnostic

1. 1. Identification du contrat de ville initial

Le Contrat de ville de Plaine Commune, signé en juillet 2015, est le document partenarial fixant les objectifs stratégiques et opérationnels de réduction de moitié des inégalités territoriales constatées entre Plaine Commune et la Région Ile-de-France sur ses six thématiques :

- **éducation ;**
- **emploi et développement économique ;**
- **habitat et cadre de vie ;**
- **santé ;**
- **tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance ;**
- **animation sociale et vie culturelle des quartiers**

Trois dimensions du Contrat de ville doivent permettre d'atteindre les objectifs de réduction des inégalités territoriales :

1. **Le renforcement de la mobilisation du droit commun sur l'ensemble du territoire de Plaine Commune**
2. **Le développement de projets pour les quartiers prioritaires, financés grâce aux crédits spécifiques politique de la ville (programmation politique de la ville).**
3. **Le développement de dynamiques de partenariat : créer des échanges entre les acteurs qui interviennent sur les différents territoires (quartiers, villes) et sur les différentes thématiques pour renforcer la visibilité et la cohérence des projets et politiques publiques.**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (« Loi Lamy ») élève en principe la mobilisation prioritaire des politiques publiques de droit commun dans la mise en œuvre des Contrats de ville :

« La Politique de la Ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». (Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, TITRE I – Art.1).

Cette orientation législative a été retranscrite dans le Contrat de ville de Plaine Commune, dont le levier prioritaire demeure la mobilisation du droit commun.

1. 2. Eléments de diagnostic

Conformément à l'obligation légale de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (« Loi Lamy »), Plaine Commune a coordonné en 2018 en lien avec les services de l'Etat, les villes et les partenaires signataires une évaluation à mi-parcours et une évaluation d'impact du contrat de ville. Ces deux documents constituent le diagnostic du présent protocole :

- **L'évaluation à mi-parcours se concentre sur la dimension renforcement de la mobilisation du droit commun du contrat de ville**
- **L'évaluation d'impact se concentre sur certaines actions financées par les crédits spécifiques de la politique de la ville**

1. 2. 1. L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville est le produit d'un travail partenarial d'un an de collecte de données quantitatives et qualitatives visant à :

1. **Actualiser le diagnostic territorial à travers la mise à jour des données des indicateurs inscrits dans le contrat de ville ;**
2. **Faire l'état des lieux des moyens et actions mis en œuvre pour objectiver la mobilisation du droit commun sur le territoire ;**
3. **Etablir des pistes de travail pour se donner les moyens d'atteindre les objectifs de réduction des inégalités à l'échéance du contrat.**

Ce travail fait écho au discours de Tourcoing de novembre 2017 du Président de la République, dans lequel est rappelé la nécessité de « ramener le droit commun dans les quartiers » et de « savoir le mesurer, le suivre, l'évaluation et être transparent, y compris sur nos propres échecs ». Il s'inscrit par ailleurs dans le cadre du rapport parlementaire Cornut-Gentille sur l'évaluation de l'action de l'Etat en Seine-Saint-Denis et du rapport du Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire) sur les inégalités scolaires d'origine territoriales en Ile-de-France et en France.

L'évaluation à mi-parcours permet de tirer des enseignements objectivés par des données concernant le diagnostic territorial : l'évolution de la situation des habitants et la mobilisation du droit commun.

- **Le diagnostic territorial actualisé**

Il ressort de l'évaluation que les écarts mesurés avec la région Ile-de-France ne se réduisent pas ou lentement, au regard de l'objectif de les réduire de moitié d'ici à 2020. Les améliorations sont souvent structurelles et concernent autant le territoire de Plaine Commune que la région Ile-de-France. A contrario, quand les écarts se réduisent, c'est bien souvent parce que la situation se dégrade encore davantage au niveau régional.

→ Le diagnostic territorial n'évolue donc qu'à la marge à mi-parcours. Il n'y a pas de réduction significative des inégalités territoriales.

Quelques chiffres clés pour appuyer ce constat :

- Le revenu médian est de 45% inférieur à celui de la région Ile-de-France. *(source : INSEE 2014)*
- Le taux de chômage de Plaine Commune est de 10 points supérieurs à celui de la région Ile-de-France, et de 13 points supérieurs chez les jeunes *(source : INSEE 2014)*
- Un an d'espérance de vie de moins que l'espérance de vie moyenne à l'échelle de la région Ile-de-France *(source : INSEE 2016)*
- Le taux de réussite au baccalauréat des élèves de Plaine Commune est de 10 points inférieurs à la moyenne nationale en 2017 *(source : DSDEN93)*
- Des chiffres de la délinquance bien supérieurs aux moyennes régionales, avec des écarts qui augmentent à mi-parcours entre 2015 et 2017 : plus de 10 points de plus de taux de violence crapuleuse, 5.5 points de plus de taux de violence non crapuleuse et 5.6 points de plus de vols avec violence faites aux femmes (faits commis pour 1000 habitants) *(source : DSPAP/DTSP93)*

➢ **La mobilisation des moyens de droit commun**

Les données des indicateurs de moyens collectées à mi-parcours auprès des différents services déconcentrés de l'Etat montrent que depuis 2015 les moyens de droit commun de l'Etat n'augmentent pas, demeurent souvent en dessous des moyennes régionales, et dans certains cas diminuent sur le territoire.

→ Les objectifs de rattrapage des écarts de mobilisation du droit commun avec les moyennes régionales ne sont pas atteints à mi-parcours

Quelques chiffres clés pour appuyer ce constat :

- Suppression de 220 postes de fonctionnaires de police nationale dans le département entre 2015 et 2017, représentant une diminution de 5.4% des effectifs de police *(source : DSPAP/DTSP93)*
- Depuis 2015, l'enveloppe du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance a diminué de 164 785€ sur Plaine Commune, et de 514 000€ à l'échelle de la Seine-Saint-Denis *(Source : Préfecture 93)*
- En 2017, un conseiller pôle emploi de Plaine Commune suit en moyenne 35 demandeurs de plus qu'un conseiller pôle emploi en moyenne en région Ile-de-France (situation dégradée par rapport à 2015) *(Source : Pôle Emploi)*
- Depuis 2015, 2 antennes de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) ont fermé sur les 7 antennes du territoire
- En 2017, Plaine Commune dispose de 16 équipements sportifs pour 10 000 habitants, contre en moyenne 24 à l'échelle de la région Ile-de-France *(Source : DDCS93)*
- Un enseignant sur deux en Collège dispose d'une ancienneté dans le poste inférieure à 2 ans, contre un sur trois à l'échelle nationale *(Source : DSDEN93)*

➢ **Les recommandations et pistes de travail issues de l'évaluation à mi-parcours**

Une partie des pistes de travail proposées relèvent d'arbitrages à un niveau stratégique, relance des partenariats et renforcement de la mobilisation des moyens de droit commun ; alors que d'autres ont vocation à être mises en œuvre sur le plan technique, données, amélioration de la connaissance, renforcement de la coordination.

➔ **Les pistes de travail de sécurisation et de renforcement des moyens humains et financiers de droit commun ;**
➔ **Les pistes de travail visant à améliorer notre connaissance du territoire** et ses enjeux pour ainsi mieux agir et adapter les politiques publiques aux besoins des habitants (collecte de données, états des lieux, évaluation d'impact) ;
➔ **Les pistes de travail ayant trait au renforcement des partenariats,** de la coordination et du partage d'information entre acteurs ;

1. 2. 2. L'évaluation d'impact des actions financées par les crédits spécifiques de la politique de la ville

En complémentarité de l'évaluation à mi-parcours, Plaine Commune a réalisé avec une assistance à maîtrise d'ouvrage, le cabinet AZ Etudes et Conseils, une évaluation d'impact de certaines actions financées par les crédits spécifiques de la politique de la ville sur la thématique « Emploi, insertion, développement économique ».

La finalité de cet exercice, s'inscrivant dans une mesure qualitative des choses, consiste à proposer à l'ensemble des acteurs concernés par le Contrat de ville un angle de vue particulier, celui des bénéficiaires des actions. Il s'agit d'apporter des éléments de réponse sur la pertinence des actions, autrement dit de savoir si elles correspondent aux besoins des citoyens concernés, les plus socialement et économiquement vulnérables du territoire.

Pour ce faire, une enquête directe administrée en face-à-face par la conduite d'entretiens collectifs avec les bénéficiaires des actions évaluées a été réalisée. Au total, 34 professionnels ou bénévoles en charge de la mise en œuvre des actions et 146 bénéficiaires ont été rencontrés.

Plusieurs critères ont été utilisés : l'équilibre territorial, la taille des structures porteuses, le lien avec la thématique transversale « égalité femme homme », la reconduction des actions depuis 2017 pour avoir le recul sur leurs effets.
Cette méthode a permis de sélectionner 19 actions en lien avec les 9 villes parmi les 75 actions sur la thématique Emploi et les 33 actions sur la linguistique de la programmation retenue comme référence (2017).

Il ressort de ce travail des enseignements sur les effets directs et indirects des actions sur la thématique observée.

- **Les impacts directs :** les changements de situation des bénéficiaires face à l'emploi et l'insertion

Sur les 146 personnes rencontrées, plus de la moitié (78 personnes) sont en emploi, en formation ou dans la perspective d'y accéder à court terme.

Ainsi, 42 bénéficiaires sont aujourd'hui en emploi (39 estiment que c'est du fait de l'action, 3 sans lien direct avec l'action, et 4 personnes précisent travailler dans un domaine « qui les passionne »). 23 personnes suivent une formation, dont 2 qui vont s'y engager à très court terme. 10 personnes sans emploi évoquent toutefois un projet professionnel bien défini qui devrait se concrétiser à court terme et 3 jeunes ont été re-scolarisés suite à l'action.

➔ **Les résultats en termes d'effet direct** des actions sur l'insertion professionnelle sont très satisfaisants, d'autant qu'une forte proportion des actions vise une levée des freins liés à la recherche d'emploi plus qu'un accès direct à l'emploi.

- **Les impacts indirects :** les changements de situation des bénéficiaires dans d'autres domaines de la vie quotidienne (mieux vivre personnel, accès aux droit, vie sociale et familiale, acquisition de compétences nouvelles et savoir-être propices à la recherche d'emploi)

Pas une seule rencontre n'a eu lieu sans que des expressions signifiant un mieux vivre, un mieux-être personnel n'aient été exprimées : fierté, motivation, réconfort, confiance et estime de soi retrouvées. Est également évoquée une aide précieuse dans la résolution de problèmes bien plus importants et urgents que l'accès à l'emploi : régularisation administrative, recherche d'hébergements, accompagnement juridique, retraite, allocations CAF, etc..

Pour beaucoup, les actions sont également vécues comme des déclencheurs pour sortir d'un isolement social ou tout simplement « sortir de la maison ». L'accompagnement collectif en petits groupes produit également des effets positifs en terme de relations sociales : plus d'un tiers des interviewés (54 personnes) disent être restés en contact avec au moins un autre bénéficiaire en dehors de l'action.

Enfin, les actions ont permis l'acquisition de compétences nouvelles et de savoir-être propices à la recherche d'emploi qui permettent de lever de nombreux freins : respect des cadres imposés par la vie active, simplification des démarches du quotidien par l'apprentissage des outils numériques, valorisation et autonomisation par l'obtention du permis de conduire ou encore un apprentissage du français qui débloque le passage à une recherche active d'emploi.

➔ **Les résultats en termes d'effet indirects des actions sont nombreux, de nature très diverse et font la preuve d'une adaptation de l'accompagnement aux difficultés et aux urgences réelles et concrètes des bénéficiaires. Ces interventions périphériques, au regard de l'objectif central d'insertion professionnelle, sont pour les personnes rencontrées des signes d'efficacité dans le sens où les problèmes résolus faciliteront *in fine* l'accès à l'emploi.**

➢ **Les impacts négatifs**

Très peu d'éléments impactant directement et de façon négative la vie des bénéficiaires ont été exprimés. Les effets négatifs se retrouvent davantage sous une forme indirecte.

Des actions sont « victimes de leur succès » dès lors que beaucoup de personnes ont signifié leur fort attachement à l'action et la structure qui les a accueillis. Cela peut avoir deux conséquences moins heureuses pour certaines personnes qui ont des difficultés à exploiter les bénéfices des actions en autonomie, se disent « capables » mais préfèrent « faire faire », et pour certaines structures dont la capacité à accueillir de nouveaux bénéficiaires et à faire profiter de ses actions au plus grand nombre se voit amoindrie.

Une représentation négative des institutions a par ailleurs été observée, avec un sentiment fort d'un service public de l'emploi en difficulté pour assurer un accompagnement individualisé. Ce sentiment qui peut-être préexistait à l'entrée dans l'action peut se trouver renforcé au sortir de l'action, dont l'accompagnement renforcé est jugé en comparaison des services publics.

➢ **Les éléments constitutifs de la plus-value des actions**

Plusieurs paramètres dans la mise en œuvre des actions sont revenus régulièrement dans l'expression des personnes interviewées pour expliquer leurs plus-values : le temps consacré à l'apprentissage et à l'écoute, une pédagogie adaptée avec un processus d'accompagnement individualisé qui sait tenir compte de la singularité de chacun, le respect et l'attention des accompagnants, la souplesse du cadre de mise en œuvre des actions (horaires, possibilité d'amener les enfants, etc..), ainsi que des propositions alternatives pour motiver ou remotiver sur l'action (sorties, visites, voyages, espaces conviviaux de dilettante, etc..).

➢ **Les recommandations et pistes de travail issues de l'évaluation d'impact**

➔ **S'inspirer de cette démarche pour mesurer les impacts d'autres actions dans le champ de l'insertion professionnelle ou sur une autre thématique du Contrat de ville d'ici 2022**

➔ **Reconnaître et valoriser les 16 opérateurs associatifs concernés dans leur fonction d'interface essentielle entre les citoyens les plus vulnérables et les services publics de droit commun**

➔ **Une démarche coopérative pour insuffler les savoir-faire et les méthodes de ces opérateurs associatifs auprès des services de droit commun intéressés**

Article 2 : Les conditions de mise en œuvre opérationnelle du protocole

Le protocole d'engagements réciproques renforcés a vocation à prolonger le Contrat de Ville de Plaine Commune jusqu'en 2022, sans modifier substantiellement son architecture avec ses six thématiques, ses axes stratégiques et objectifs opérationnels.

Il s'agit par ce Protocole d'apporter davantage de lisibilité aux intentions contenues dans le Contrat de Ville et de le réviser au regard des évolutions constatées, du diagnostic actualisé (cf Article 1) et des nouveaux textes, données et mesures adoptées depuis sa signature en 2015 (Pacte de Dijon, PAQTE, Rapport Parlementaire Cornut-Gentille, etc..).

Le Protocole s'appuie également sur le travail partenarial déjà réalisé :

- Au niveau des villes : à travers de nombreuses réunions partenariales
- Au niveau intercommunal : à travers un comité de pilotage (le 11-09-19) sur la linguistique et une réunion partenariale sur la thématique insertion professionnelle (le 04/10/19)
- Au niveau de l'Etat : à travers les cinq groupes de travail sur le droit commun suite au rapport parlementaire Cornut-Gentille

2. 1. L'objectif prioritaire de rattrapage des inégalités territoriales en matière de droit commun fixé en 2015

Les conclusions du rapport parlementaire Cornut-Gentille sur l'évaluation de l'action de l'Etat dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis ainsi que l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville de Plaine Commune (cf article 1. 2. 1) objectivent le niveau de mobilisation des moyens de droit commun sur le territoire.

Il est réaffirmé dans le présent Protocole la nécessité de rétablir l'égalité républicaine sur les politiques publiques de droit commun conformément au pacte de Dijon annexé à la Circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 et signé par le Président de Plaine Commune :

« Nous souhaitons apporter des solutions nouvelles aux difficultés des quartiers populaires et attendons en retour de l'Etat un même engagement sur les responsabilités majeures qui sont les siennes, notamment dans les grands services publics que sont l'Education, la sécurité et la justice, la santé. »

2. 1. 1. Les mesures et engagements en matière de droit commun suite aux groupes de travail de la préfecture de la Seine-Saint-Denis

Le présent protocole d'engagements réciproques renforcés inclut les engagements de l'Etat suite au rapport Cornut-Gentille annoncés par le Premier Ministre le 31 octobre dernier, dont les mesures phares sont :

- Une prime de fidélisation de 10 000 euros sera mise en place pour certains agents des services de l'Etat affectés en Seine-Saint-Denis ;
- 100 officiers de police judiciaire supplémentaires seront déployés sur deux ans (50 par an) ;
- Deux nouveaux quartiers de reconquête républicaine (QRR) seront établis à Saint-Ouen-Sur-Seine et La Courneuve, représentant 50 policiers supplémentaires ;
- Aménagement d'ici 2021 de la sous-préfecture à Saint-Denis dans des locaux adaptés et rénovation d'ici à 2023 du commissariat d'Epinay-sur-Seine ;
- Rénovation des urgences hospitalières de Saint-Denis ;
- Affectation de 20 M€ supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement public local alimenté à hauteur de 2 M€ par an pendant 10 ans pour financer les investissements d'immobilier scolaire réalisé par les collectivités locales en Seine-Saint-Denis.

2. 2. Modalités de priorisation des interventions de la politique de la ville

2. 2. 1. Une priorisation des interventions en complément des thématiques et objectifs du Contrat de ville

Le présent Protocole vise à travailler davantage les synergies entre acteurs et la complémentarité entre la politique de la ville et le droit commun sur 4 axes d'intervention prioritaires (voir article 2. 2). Les six thématiques du Contrat de ville (voir article 1.1.) demeurent toutefois le socle.

2. 2. 2. Des moyens supplémentaires pour la mise en œuvre du Contrat de ville

La signature du présent Protocole est assortie d'une augmentation de 749 000€ des crédits spécifiques de la politique de la ville. Cette augmentation enclenche une dynamique de rattrapage de l'enveloppe dédiée au Contrat de ville.

L'affectation de cette enveloppe supplémentaire doit permettre de tendre vers l'égalité des ratios entre les villes. Il appartiendra à l'Etat de veiller à sa répartition en tenant compte du respect des priorités et de la qualité des projets présentés.

Article 3 : Déclinaison opérationnelle des 4 axes d'intervention du protocole

A partir des travaux diagnostiques déjà réalisés, à savoir le rapport politique de la ville, l'évaluation à mi-parcours, l'évaluation d'impact, ainsi que l'ensemble des groupes de travail partenariaux précités (cf article 2.), le présent protocole définit pour chacun de ces 4 axes d'intervention prioritaire les synergies à construire articulant le droit commun et la politique de la ville.

Le protocole décline pour chacun des 4 axes les enjeux et les objectifs opérationnels qui en découlent avec les engagements respectifs de l'Etat et des collectivités.

3. 1. Axe 1 : L'insertion et le développement économique, créer des dynamiques de parcours

Enjeux

- **Un taux de chômage élevé qui ne diminue pas**

Le territoire de Plaine Commune est fortement impacté par le chômage, dont le taux est de 10 points supérieurs au taux de chômage moyen de la région Ile-de-France, et de 13 points supérieurs pour les moins de 25 ans. Cet écart qui ne se réduit pas place de fait l'insertion et le développement économique comme un axe d'intervention prioritaire.

- **Des moyens en augmentation pour réduire les freins à l'emploi**

Les dispositifs et moyens d'accompagnement vers l'emploi demeurent parfois insuffisants au regard des besoins particuliers du territoire où les freins à l'embauche sont importants : portefeuilles pôle emploi surchargés, missions locales moins financées qu'ailleurs, besoins non couverts par l'offre d'accueil de la petite enfance, difficultés d'accès au numérique, au réseau professionnel et à la mobilité, besoins non couverts en linguistique.

Il convient dès lors de fixer des objectifs opérationnels qui permettent de mieux lever les différents freins à l'emploi, notamment les freins linguistiques et numériques. Mais aussi de renforcer les synergies entre les différents acteurs de l'insertion (Pôle Emploi, Collectivités, Associations) et de renforcer l'articulation avec le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse.

Toutefois, depuis 2019, le territoire de Plaine Commune bénéficie d'un certain nombre de crédits spécifiques qu'il s'agira de coordonner dans le cadre de l'animation du bassin d'emploi :

- le territoire mobilise des crédits FSE (Fond Social Européen) à travers le PLIE de Plaine Commune et via l'IEJ (Insertion pour l'Emploi des Jeunes) permettant le financement d'actions au bénéfice des publics les plus éloignés de l'emploi et des jeunes NEET (sans diplôme, sans emploi, sans formation).
- Les appels à projets du PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences) vont pleinement bénéficier au territoire : La Maison de l'Emploi avec son projet « 2024.Tous.tes champion.nes » est lauréate du « 100% inclusion » ; Construits dans le cadre du PRIJ, 3 projets ont été retenus (AAP « invisibles ») dont 2 missions locales et un consortium composé de 4 associations, permettant une couverture de l'ensemble du territoire ; le territoire va également bénéficier de plusieurs projets lauréats d'AAP PIC et intervenant sur le territoire (100% inclusion, prépa apprentissage, numérique,…)
- Le territoire de Plaine Commune bénéficiera également de la stratégie de lutte contre la pauvreté avec une augmentation conséquente des crédits Insertion par l'Activité Economique (aides aux postes, FDI).

Objectif opérationnel 1 : renforcer l'offre linguistique sur le territoire et fluidifier les parcours

- **Développer l'offre linguistique** en matière de langue française

- **Renforcer la plateforme linguistique** pour renforcer la dynamique partenariale, mieux mesurer les besoins non couverts et fluidifier les parcours

- **Développer la pédagogie innovante** dans l'apprentissage de la langue

- **Renforcer la maîtrise de l'anglais**

- **Valoriser le plurilinguisme**

Engagements des parties :

Etat et opérateurs de l'Etat	- Cofinancement des ateliers sociolinguistiques via l'appel à projet du BOP 104 - Cofinancement de la plateforme linguistique - Soutien au développement des actions d'expression en langue française via le contrat de ville - Développement de l'expérimentation des permanences linguistiques dans les agences Pôle Emploi
Plaine Commune	- Accompagner la plateforme linguistique dans sa sollicitation de fonds européens - Cofinancer la plateforme linguistique - Animer la coordination linguistique à l'échelle intercommunale, autour des 3 cercles de la langue : maîtrise langue française, anglais, et valorisation du plurilinguisme
Villes	- Soutenir, accompagner et développer les associations locales en matière de linguistique. - Faire le lien entre le tissu associatif local et la plateforme linguistique ; - alimenter le diagnostic sur les besoins non couverts - Développement de l'offre municipale des ELF et renforcement de l'accompagnement pédagogique au sein des maisons de quartier

Objectif opérationnel 2 : soutenir les structures d'insertion par l'activité économique, notamment les ateliers et chantiers d'insertion

- **Travailler sur la mobilisation de financements de droit commun pérennes pour assurer leur développement**

- **Soutenir les chantiers d'insertion dans leur fonctionnement dans le cadre de la politique de la ville**

➢ **Engagements des parties :**

Etat et opérateurs de l'Etat	- Soutien au développement de l'IAE accompagné par le fond départemental d'insertion (FDI) - Soutien des ateliers et chantiers d'insertion par la politique de la ville.
Plaine Commune	- Cofinancement et accompagnement de nombreux chantiers d'insertion - Développer les clauses d'insertion
Villes	- Soutenir et améliorer la visibilité de ces structures - développer les clauses d'insertion

Objectif opérationnel 3 : Améliorer l'interconnaissance et la coordination des acteurs de l'insertion (Etat, Collectivités, Associations), ainsi que les liens avec le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse

➢ **Améliorer la coordination et le partage de pratiques en s'appuyant notamment sur les liens des acteurs dans une logique de parcours d'insertion :** entre ceux qui repèrent et mobilisent les publics et ceux qui proposent des dispositifs, ceux qui travaillent sur l'insertion professionnelle et l'emploi et ceux qui interviennent sur les freins à l'emploi (logement, accès aux droit, santé, éducation,…)

➢ **Elaborer des outils permettant la coordination des différents acteurs autour du parcours d'insertion d'une personne :** désignation d'un référent unique, mise en place d'un « carnet de parcours », d'un annuaire des ressources relatives à l'insertion et d'une cartographie des dispositifs

➢ **Valoriser le temps de travail dédié aux partenariats et la coordination**, notamment pour les associations via la valorisation dans leurs projets et le soutien financier de leur fonctionnement

➢ **Travail sur la communication en direction des jeunes** : nouveaux modes de communication à développer pour permettre aux jeunes de se saisir des dispositifs

➢ **Renforcer les liens avec les entreprises à toutes les étape**s, de la construction du projet professionnel, jusqu'à l'embauche

Engagements des parties :

Etat et opérateurs de l'Etat	- Mise en œuvre du Plan régional d'insertion jeunesse (PRIJ) - Co-animation de la coordination
Plaine Commune	- Organiser des temps d'échanges partenariaux et contribuer à faire circuler l'information, à créer du lien entre les acteurs - Soutenir les projets qui répondent aux objectifs ci-dessus
Villes	- Contribuer localement à la dynamique partenariale en matière d'insertion professionnelle et favoriser le partage d'information auprès des associations - Informer et accompagner les structures (associatives notamment) vers les dispositifs de droit commun qui existent (ex : Parcours Emploi Compétence, Emplois Francs, Alternance, etc..) - Accompagner des jeunes entrepreneurs commerciaux dans le développement de leur activité et création de dynamiques collectives (type parrainage) - Soutenir l'insertion par le sport en renforçant les liens inter-partenariaux (maison de l'emploi, service publics de l'emploi) - Développement de parcours de formations, d'insertions professionnelles par le sport - Mise en place d'un Groupement d'employeur spécialisé dans le sport

3. 2. Axe 2 : L'éducation et la formation, renforcer les parcours de réussites scolaire et éducative

Enjeux

- **Des résultats scolaires en dessous des moyennes nationales et un décrochage scolaire important**

Bien que les résultats au baccalauréat s'améliorent progressivement, le taux de réussite à ce diplôme est toujours de 10 points inférieurs par rapport à la moyenne nationale. Dans les collèges de Plaine Commune, 6,5 élèves de plus que la moyenne nationale ont au moins une année de retard à l'entrée en 6ème en 2017 *(source : DSDEN93)*. 1043 élèves ont été identifiés par l'Education Nationale comme étant en situation de décrochage scolaire sur l'année scolaire 2017-2018.

- **Des difficultés pour stabiliser les équipes éducatives et attirer des enseignants et professeurs expérimentés sur le territoire**

Malgré les moyens supplémentaires de l'éducation prioritaire, on constate des difficultés persistantes pour attirer des professeurs expérimentés et qui restent en poste sur le territoire. En 2017, près de la moitié des enseignants en collège à Plaine Commune avaient une ancienneté dans le poste inférieure à deux ans contre un tiers à l'échelle nationale *(source : DSDEN93)*

Le rapport parlementaire Cornut-Gentille ainsi que le rapport du Cnesco (Conseil National d'Evaluation du Système Scolaire) sur les inégalités scolaires d'origine territoriale objectivent la surreprésentation de professeurs contractuels ou vacataires sur le territoire.

- **Renforcer la coordination des acteurs**

Les efforts en matière de coordination et de partage d'information entre les acteurs éducatifs sont à poursuivre pour lutter plus efficacement contre le décrochage scolaire et mieux partager et essaimer les nombreuses initiatives de pédagogie innovante du territoire. Les cités éducatives constituent notamment une opportunité pour renforcer les partenariats entre les villes (coordinateurs PRE notamment), l'Education Nationale, l'Aide Sociale à l'Enfance, les Universités et les structures associatives d'accompagnement à la scolarité et d'insertion professionnelle.

Objectif opérationnel 1 : favoriser la présence d'enseignants et professeurs expérimentés sur le territoire et limiter le turn-over des équipes éducatives

- **Institutionnaliser et essaimer les temps d'accueil et d'échanges avec les enseignants** dans les villes, en lien avec les coordonnateur REP et les chefs d'établissement

- **Travailler les conditions d'amélioration du logement des enseignants** en lien avec les partenaires notamment les bailleurs sociaux et l'Education Nationale.

- **Suivre et évaluer l'impact du concours spécifique de l'Académie de Créteil pour favoriser la présence de professeurs titulaires** sur le territoire, notamment la fréquence des sessions, le taux de réussite, le nombre de postes ouverts sur Plaine Commune et la part des admis habitants du territoire

Engagements des parties :

Etat et opérateurs de l'Etat	- Mise en place d'une prime de fidélisation pour certains agents de l'Etat affectés en Seine-Saint-Denis - Mise en place d'une prime pouvant atteindre 3000 euros pour les enseignants exerçant dans les écoles et établissements classés en REP + sur trois ans

	- Priorité accordée aux agents travaillant en Seine-Saint-Denis pour bénéficier de la bourse au logement des agents de l'Etat Cofinancement de l'investissement pour permettre le dédoublement des classes de CP et CE1 dans le cadre de la DPV
Plaine Commune	- Suivre les initiatives et favoriser le partage d'expérience en matière d'accueil des nouveaux enseignants dans les villes du territoire
Villes	- Soutenir et accompagner les actions qui prévoient un temps d'accueil des nouveaux enseignants dans les villes (présentation de la ville et de ses services publics, de son tissu associatif, balades urbaines, etc..)

Objectif opérationnel 2 : renforcer les synergies entre les acteurs de l'Education nationale, des villes, les structures associatives, les universités et les parents

- **Renforcer le partenariat et la coordination** entre l'Education Nationale, les villes, les structures associatives ainsi que les universités du territoire, en s'appuyant notamment sur le programme des Cités Educatives expérimenté à La Courneuve

- Dans le cadre des Programmes de réussite éducative (PRE), **favoriser le partage d'information entre les coordinateurs PRE et le personnel de l'Education Nationale**, les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) ainsi que les assistants d'éducation à domicile (AED) de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- **Développer les dispositifs pour renforcer les liens entre les parents et l'école**, en s'appuyant notamment sur les diagnostics des villes dans le cadre de leur projet éducatif de territoire

Engagements des parties :

Etat et opérateurs de l'Etat	- Soutien des programmes de réussite éducative (PRE) pour l'ensemble des villes engagées dans ce dispositif - Création de 18 postes en adulte-relais pour le développement de la médiation en milieu scolaire dans les collèges en complément des 4 déjà existants - Financement pluriannuel de la cité éducative de La Courneuve
Plaine Commune	
Villes	- Favoriser le partage d'information entre le

	coordinateur PRE et les services de l'Education Nationale - Renforcer les liens et les synergies entre le tissu associatif local et l'école - Soutenir et favoriser la présence de lieux qui renforcent les liens entre les parents et l'école, notamment via les Projets Educatifs de Territoire - Créer un dispositif « avant l'entrainement, les devoirs » pour investir les clubs dans l'accompagnement des jeunes

Objectif opérationnel 3 : favoriser le développement de la pédagogie innovante

- **Faire connaître et partager davantage les dispositifs et initiatives locales autour de la pédagogie innovante,** ainsi que le travail d'état des lieux des villes dans le cadre de leur projet éducatif de territoire

- **Favoriser la culture comme levier pour l'éducation**, en lien avec les médiathèques et l'ensemble des acteurs culturels du territoire

Engagements des parties :

Etat et opérateurs de l'Etat	- Dédoublement des classes de CP et de CE1 en réseau d'éducation prioritaire - Cofinancement des actions de pédagogie innovante dans le contrat de ville
Plaine Commune	- Création d'un mur numérique interactif pour faire connaître les initiatives de pédagogie innovante - Favoriser les liens avec les universités du territoire
Villes	- Soutenir les actions de pédagogie innovante, et notamment celles qui s'appuient sur la culture comme levier pour l'éducation - Favoriser les liens avec les universités du territoire

Focus sur la cité éducative de La Courneuve

Objectifs de la cité éducative

1. Favoriser la Réussite à l'Ecole et renforcer la capacité d'agir des familles
2. Renforcer la continuité éducative et lutter contre les ruptures de parcours des 3-25 ans
3. Renforcer la coordination des acteurs et leur capacité d'action en réseau

Le programme d'action répartit sur 4 thématique (parentalité, santé, formation et insertion professionnelle, alphabétisation et interprétariat) vise à :

- Améliorer la réussite des élèves, la persévérance scolaire ;
- Donner de l'ambition aux élèves, les aider à devenir des citoyens émancipés et responsables ;
- Une meilleure implication des parents ;
- Une meilleure coordination des partenaires ;
- Favoriser une ouverture professionnelle et une mobilité géographique de la jeunesse.
- Travailler à des outils objectifs d'évaluation pour mesurer l'efficacité des politiques publiques d'éducation

3. 3. Axe 3 : Accès aux droits et aux services publics

Enjeux

- **Accompagner les publics vulnérables à la dématérialisation des services publics**

La dématérialisation des services publics s'accompagne d'une fermeture progressive de certains guichets et entraine parfois l'engorgement des services physiques restants (CAF, CPAM, Pôle Em*ploi,…). Ce phénomène peut favoriser le non recours aux droits des publics les plus éloignés* et démunis face aux services publics dématérialisés.

Il convient à cet égard d'étayer le diagnostic sur le non recours aux droits pour identifier les publics les plus éloignés.

Le territoire de Plaine Commune dispose de 3 Maisons de Services au Public (MSAP) labellisées et situées à Saint-Ouen, Saint-Denis et Pierrefitte-sur-Seine.

Objectif opérationnel 1 : développer une plateforme et un écosystème d'acteurs autour de la question de la fracture numérique à l'échelle intercommunale

- Sur le modèle de la plateforme linguistique, **élaborer une plateforme sur le numérique** qui aura en charge : la réalisation d'un diagnostic sur les besoins en numérique, une cartographie de l'offre existante, puis l'orientation des publics

- En fonction des besoins recensés, **renforcer l'offre de service en matière d'accès et d'apprentissage du numérique**

Engagements des parties :

Etat et opérateurs de l'Etat	- Renforcer la couverture de la Seine-Saint-Denis en matière de points d'accès numérique - Améliorer l'accompagnement du public sur les espaces publics numériques - Participer à la création de la plateforme

Plaine Commune	- Réunir les acteurs du numérique du territoire, identifier les besoins non couvert et l'articulation des différentes initiatives - Le cas échéant préfigurer le montage puis animer une plateforme numérique intercommunale - Impulser et soutenir les projets autour du numérique
Villes	- Contribuer à l'élaboration d'une plateforme numérique intercommunale en identifiant les structures locales - Soutenir les actions favorisant l'accès au numérique - Informer les structures associatives locales sur les dispositifs existants (cyberbases des maisons de l'Emploi et Médiathèques de Plaine Commune, Ambassadeurs numériques de Pôle Emploi, etc…

Objectif opérationnel 2 : rendre visible l'offre de service en matière d'accès au droit sur le territoire

- **Actualiser le guide de l'accès aux droits,** en lien avec les villes, le président du Tribunal de Grande Instance (TGI) et le Comité Départemental pour l'Accès aux Droits (CDAD)

- **Favoriser une communication plus efficace** à destination des professionnels du territoire sur l'offre de service en matière d'accès aux droits

- **Soutenir davantage les actions visant à aller vers les publics les plus éloignés**, via notamment la présence de professionnels en permanences délocalisées dans les quartiers

Engagements des parties :

Etat et opérateurs de l'Etat	- Cofinancement des maisons de justice et du droit (MJD) et des points d'accès au droit (PAD) et des permanences d'accès au droit qui y sont menées via le contrat de ville - Renforcement des dispositifs adultes-relais et fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP), et veiller à la mise en œuvre effective du plan de formation pour les adultes-relais - Développement des 3 maisons de service au public (MSAP) sur le territoire de Plaine Commune (les Postes de Saint-Denis Floréal, Saint-Ouen vieux centre et Pierrefitte-sur-Seine) et accompagnement pour une

	transformation en Maisons France Services (MFS)
Plaine Commune	- Actualiser le guide de l'accès au droit en lien avec les villes, le TGI et le CDAD - Soutenir les projets qui vont vers les publics les plus éloignés
Villes	- Actualiser le guide de l'accès au droit en lien avec Plaine Commune, le TGI et le CDAD - Développer et Soutenir les projets qui vont vers les publics les plus éloignés - Favoriser le partage d'information auprès du tissu associatif local sur l'offre de service en matière d'accès aux droits

Objectif opérationnel 3 : Développer les synergies entre les acteurs et structures du territoire qui contribuent à l'accès aux droits santé

- **Organiser une coordination entre les Ateliers Santé Ville, des Conseils Locaux de Santé, des directions Santé des villes, la CPAM et l'ARS** pour réaliser un état des lieux partagé des structures qui contribuent à l'accès aux droits santé, et le cas échéant développer les partenariats pertinents

- **Développer la formation des médiateurs publics et des équipes socioéducatives sur les questions d'accès aux droits santé,** notamment sur l'utilisation des services numériques de la CPAM

- **Développer le dispositif expérimental de Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)** sur le territoire

Engagements des parties :

Etat et opérateurs de l'Etat	- Participer à la coordination pour permettre le diagnostic partagé des besoins - Développer les démarches de coopération d'acteurs
Plaine Commune	- Impulser une première réunion en présence des acteurs (ASV, CLS et CLSM, CPAM, ARS) pour poser un diagnostic partagé sur l'accès aux droits santé
Villes	- Mobiliser les différents acteurs santé (ASV, CLS, CLSM) pour établir un diagnostic partagé sur l'accès au droit en lien avec les services de l'Etat - Mettre en place d'une médiation pour l'accès aux droits santé des femmes enceintes au sein des PMI - Consolider les actions de sport-santé

	- Consolider les actions en faveur du « bien manger » - Renforcement des compétences des habitants en matière de parcours de santé

3. 4. Axe 4 : Accompagnement des dynamiques territoriales à travers la culture et le lien social

Enjeux

➢ **S'appuyer sur les Jeux Olympiques 2024 pour développer les projets et suivre la stratégie Héritage**

L'héritage des Jeux Olympiques de 2024 commence dès maintenant. Cet évènement constitue une opportunité de développement urbain et social pour le territoire dans de nombreux champs de l'action publique : emploi et insertion des habitants, développement économique endogène, pratique de la langue, culture, médiation, gestion urbaine de proximité, etc…

Il convient à cet effet de s'appuyer sur la politique de la ville pour que la question des jeux olympiques imprègne au niveau micro-local, à travers notamment une meilleure retombée de l'information au niveau des villes et des structures associatives locales. A cet égard, le COJO (Comité d'Organisation des Jeux Olympiques) est partenaire du présent Protocole. La convention signée avec le COJO sera annexée au présent protocole.

➢ **S'appuyer sur la labellisation « Territoire de la Culture et de la Création » pour pérenniser les actions culturelles sur le territoire**

En tant que collectivité territoriale labellisée « Territoire de la Culture et de la Création », Plaine Commune porte l'idée que l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaire passe également par la culture.

L'accès à la culture permet de sortir de l'isolement, de recréer du lien social et contribue à lever des freins dans d'autres champs comme l'insertion professionnelle et l'éducation.

Objectif opérationnel 1 : faire le lien entre les Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 et la politique de la ville pour assurer des retombées locales pour les habitants des quartiers prioritaires

➢ **Renforcer l'offre en équipements sportifs sur le territoire et favoriser la pratique sportive des publics les plus éloignés**, en lien avec les enjeux de médiation et de santé

➢ **Favoriser l'accès à l'emploi pour les habitants du territoire**, en s'appuyant notamment sur la cartographie des opportunités d'emploi de Paris 2024 ainsi que le dispositif de

Plaine Commune « 2024, tous championnes, tous champions » à destination des jeunes les plus éloignés

- **Favoriser le développement économique endogène**, en s'appuyant notamment sur la plateforme « Impact 2024 » et à travers un accès aux marchés publics facilités pour TPE / PME et acteurs de l'ESS du territoire

- **Renforcer et valoriser la pratique de la langue,** à travers notamment un projet global et territorial qui englobe la dimension maîtrise de la langue française et anglaise, et valorisation de la diversité des langues pratiquées localement

Engagements des parties :

Etat et opérateurs de l'Etat	- Encourager les nouvelles initiatives associatives concourant au développement des pratiques sportives pour tous - Soutenir l'amorçage de nouveaux projets d'initiative locale, co-contruits et à fort impact social
Plaine Commune	- Renforcer les liens entre les JO et la politique de la ville, notamment en créant des liens entre le COJO, les villes et les porteurs de projet pour faire effet levier à un niveau « micro-local » - Créer des dispositifs, en lien avec les JO pour favoriser l'emploi des habitants du territoire : ex « tous champions tous championnes »
Villes	- faire connaitre les opportunités des JO localement - Favoriser la retombée de projets pour les habitants au niveau « micro-local » en lien avec les JO - Former à « l'accueil de la différence » auprès des enseignants culturels autour des questions d'autisme et de handicap - Développer les réseaux d'accueils de visiteurs par les habitants (hébergement + visites)

Objectif opérationnel 2 : pérenniser et soutenir les actions d'accompagnement culturel, artistique et participative pour accompagner les transformations urbaines et sociales à venir

- **Développer la médiation et la gestion urbaine de proximité, pour associer les habitants aux Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 et faire connaître ses opportunités**, mais aussi pour limiter les nuisances qui seront engendrés pour les nombreux chantiers dans le cadre des Jeux Olympiques et paralympiques, du Grand Paris Express et de la rénovation urbaine

- **Valoriser la diversité des pratiques culturelles du territoire**, via notamment un travail engagé avec les directions des affaires culturelles des villes afin de construire des projets dans le cadre des Olympiades culturelles qui vont se déployer sur 4 années avant les JO

Engagements des parties :

Etat et opérateurs de l'Etat	- Poursuivre l'impulsion et le soutien des projets, culturels, artistiques et participatifs.
Plaine Commune	- Continuer à impulser et soutenir les actions d'accompagnement culturel, artistique et participatif dans la politique de la ville - S'appuyer sur les JO pour développer la médiation et la gestion urbaine de proximité
Villes	- Favoriser les projets de médiation et de GUP qui s'appuient sur les JO comme levier d'action - Continuer à impulser et soutenir les projets d'accompagnement culturel, artistique et participatif dans la politique de la ville

Article 4 : La gouvernance et l'évaluation

4. 1. Rappel des partenaires et parties prenantes du Contrat de ville

Il est réaffirmé dans le présent protocole le caractère partenarial de la gouvernance du Contrat de ville avec l'ensemble des partenaires signataires :

- L'Etat, ses services (DSDEN, DIRECCTE, DRIHL, DTSP, DDCS, TGI, Parquet, SPIP, PJJ, DRIEA, DRAC) et ses opérateurs (Pôle Emploi, ARS, CAF, CPAM)
- Etablissement Public Territorial Plaine Commune,
- Les neuf villes : Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse
- Région Ile-de-France,
- Département de la Seine-Saint-Denis,
- Chambre de commerce et de l'Industrie de Seine-Saint-Denis,
- Caisse des dépôts et consignations,
- Bailleurs sociaux

Il est également rappelé la participation pleine et entière aux instances (groupes de travail, comités techniques et comité de pilotage) et au processus de décision des Conseils citoyens, qui garantit le caractère participatif de la politique de la ville.

Enfin, les structures associatives locales qui font vivre le contrat de ville au quotidien à travers les actions qu'elles mettent en œuvre sont également des partenaires à part entière du Contrat de ville.

4. 2. Rappel des grands principes de gouvernance du Contrat de ville

La gouvernance du contrat de ville articule approche thématique et approche territoriale, dimension communautaire et dimension communale. Cela se traduit par un co-portage de l'animation et du suivi du contrat de ville par le territoire de Plaine Commune et les villes.

Au niveau intercommunal, un comité de pilotage assisté de comités techniques thématiques, organisés annuellement. Ces comités réunissent l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville et les représentants des conseils citoyens. L'objectif de ces instances est de dresser un bilan évaluatif du contrat de ville et de réorienter si besoins les objectifs et cadres d'action au regard des indicateurs inscrits dans le contrat de ville.

En parallèle, un travail partenarial et continu est mené entre les acteurs intervenant sur une même thématique afin de créer des liens entre les différentes parties prenantes, de garantir la cohérence et la bonne articulation des actions. Ce travail réflexif est également l'occasion

d'échanger expériences et bonnes pratiques, de réfléchir à l'articulation des actions voire à la mutualisation de certains moyens, et de répondre aux besoins communs.

Au niveau communal, des groupes de travail ont vocation à partager les objectifs, besoins et ressources de chaque territoire, d'articuler les différentes thématiques à l'échelle communale voire du quartier.

Dernier rouage du contrat de ville, les comités de programmation des projets politique de la ville qui ont lieu par thématique à l'échelle communautaire. Ces comités réunissent les représentants des conseils citoyens ainsi que l'ensemble des partenaires – les villes, Plaine Commune, l'état, le Conseil régional, le Département de la Seine-Saint-Denis, les bailleurs… – afin de garantir cohérence et meilleure lisibilité des actions retenues.

Les conseils citoyens mis en place au sein de chaque ville bénéficient de l'impulsion de Plaine Commune qui se positionne comme acteur-ressource sur les modalités de leur mise en place. Plaine Commune impulse également la mise en place d'un conseil citoyen communautaire constitué de représentants des conseils citoyens des villes. Les représentants des conseils citoyens sont systématiquement parties prenantes de toutes les instances de pilotage du contrat de ville.

4. 3. L'efficacité de la gouvernance du Contrat de ville

Si un travail de coordination et de partenariat qualitatif et conséquent est déjà réalisé, il reste des marges de progression pour améliorer l'efficacité de la gouvernance du Contrat de ville. Il ressort des échanges entre professionnels plusieurs pistes pour fluidifier encore davantage la gouvernance.

➢ **Soutenir davantage les structures associatives locales** ancrées sur le territoire :
- **mieux valoriser le temps consacré à la construction de partenariat** via notamment un soutien financier des structures associatives
- **simplifier les démarches administratives** via notamment un renforcement de la lisibilité des différentes sources de financements et la limitation de la multiplication des appels à projet

➢ **Mieux stabiliser les orientations et les financements** :
- développer les conventions pluriannuelles d'objectifs, qui permettent de pérenniser des projets qui fonctionnent
- permettre le basculement de projets soutenus par la politique de la ville qui ont fait leur preuve vers des sources de financement de droit commun pérennes
- laisser du temps et des marges de manœuvre aux associations pour expérimenter des dispositifs dans la politique de la ville

4. 4. L’évaluation du contrat de ville

Il convient de poursuivre le lourd travail d’évaluation du Contrat de ville déjà entrepris. L’identification de la plus-value et des manques des politiques publiques mises en œuvre est essentielle pour en améliorer leur cohérence, leur efficience et leur efficacité.

L’évaluation des politiques publiques demeure toutefois un travail fastidieux et chronophage qui n’est efficace que si l’ensemble des partenaires signataires s’engagent à communiquer dans les meilleurs délais les données des indicateurs inscrits dans le contrat de ville dont ils ont connaissance.

Par ailleurs, la démarche originale d’évaluation d’impact qualitative reposant sur la parole des bénéficiaires des actions de la thématique insertion professionnelle a démontré sa plus-value. Il conviendra à l’avenir de la répliquer et l’élargir à d’autres thématiques du contrat de ville.

LE PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ET RENFORCÉS

DE PLAINE COMMUNE

APPROUVÉ LE 6 DECEMBRE 2019 A SAINT-DENIS

en présence de Monsieur Georges-François LECLERC,

Préfet de Seine-Saint-Denis

Par

Gorges-François Leclerc, *Préfet de Seine-Saint-Denis*	**Patrick Braouezec,** *Président de Plaine Commune*	**Carinne Juste,** *Maire de Villetaneuse*
Michel Fourcade, *Maire de Pierrefitte-sur-Seine*	**Hervé Chevreau,** *Maire d'Épinay-sur-Seine*	**Mohamed Gnabaly,** *Maire de l'Île-Saint-Denis*
Laurent Russier, *Maire de Saint-Denis*	**Meriem Derkaoui,** *Maire d'Aubervilliers*	**Gilles Poux,** *Maire de La Courneuve*
William Delannoy, *Maire de Saint-Ouen-sur-Seine*	**Azzédine Taïbi,** *Maire de Stains*	